



RELATIONS ÉGLISE-ÉTAT

Le canton veut revoir ses liens avec les Eglises

- **Le Gouvernement bernois** a présenté hier un rapport sur les relations entre l'Eglise et l'Etat dans le canton de Berne.
- **Le Conseil-exécutif veut assouplir le lien unissant le canton aux trois Eglises nationales** (réformée évangélique, catholique romaine et catholique chrétienne), notamment en revoyant le système de financement et en confiant la gestion du personnel ecclésiastique aux Eglises.
- **Sans déborder d'enthousiasme**, les Eglises se disent ouvertes au dialogue.

La question des relations entre l'Eglise et l'Etat s'est posée à diverses reprises ces dernières années dans le canton de Berne, sans jamais aboutir à des changements majeurs. Au cours de la dernière décennie, plusieurs interventions parlementaires ont été balayées, telle celle proposant en 2012 de financer le traitement des ecclésiastiques uniquement par l'impôt paroissial, et non plus par le budget ordinaire de l'Etat.

Au Grand Conseil, le débat passionné à l'automne 2013 sur le programme d'économies EOS 2014 a contribué à relancer le débat. Les élus ont notamment imposé une économie de 2 millions de francs dans le budget alloué aux traitements des ecclésiastiques,



Le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus a présenté le point de vue du Gouvernement.

ARCHIVES KEY

suscitant des tensions entre les Eglises et le canton. Le Gouvernement, de son côté, avait pourtant signifié son intention de présenter un rapport détaillé sur les relations entre l'Eglise et l'Etat. C'est précisément ce document qui a été présenté hier.

Le Conseil-exécutif s'est basé sur les conclusions d'une étude commandée à l'avocat Rudolf Muggli et à l'économiste Michael Marti. L'étude stipulait notamment que certains éléments du droit bernois sur les Eglises – tel l'engagement d'ecclésiastiques par le canton – n'étaient plus en phase avec leur temps et préconisait un relâchement pro-

gressif des liens entre canton et Eglises.

Pas de séparation totale

Pour le Gouvernement bernois, pas question toutefois de songer à une séparation totale de l'Eglise et de l'Etat. «Une telle démarche ne recueillerait aucune majorité politique car les trois quarts des habitants du canton sont membres d'une Eglise nationale», a relevé Christoph Neuhaus, conseiller d'Etat en charge des affaires ecclésiastiques. Aux yeux du Gouvernement, une révision totale de la législation sur les églises nationales s'impose, afin de l'adapter aux réalités du XXI^e siècle.



Le Quotidien Jurassien
2800 Delémont
032/ 421 18 18
www.lqj.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 18'984
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 150.001
Abo-Nr.: 1084726
Seite: 13
Fläche: 51'970 mm²

Le Conseil-exécutif propose qu'à l'avenir, l'administration du personnel ecclésiastique soit transférée aux Eglises nationales. Actuellement et pour des raisons historiques, c'est le canton qui gère les postes d'ecclésiastiques et l'admission de ces derniers dans le clergé bernois. Il assume en outre leur traitement.

Le Gouvernement suggère de mettre fin à cette pratique et d'instaurer un nouveau système de financement des Eglises nationales, «respectant les prétentions historiques des Eglises tout en donnant une plus grande marge de manoeuvre financière au canton». «On pourrait imaginer un modèle de compensation des charges», avance le Gouvernement, sans vouloir en dire davantage.

Le droit à la perception des impôts paroissiaux ne serait nullement remis en cause. En revanche, la présentation des comptes devrait refléter clairement l'affectation des impôts des personnes morales, afin que ces dernières puissent s'assurer que les recettes qu'elles génèrent sont bien utilisées pour des prestations dont elles bénéficient indirectement.

Autres communautés religieuses: prudence

Autre point important abordé dans le rapport du Gouvernement: la question de la reconnaissance d'autres communautés religieuses. Sur cet aspect toutefois, le Conseil-exécutif reste prudent et renonce à pro-

poser une loi de reconnaissance, estimant le sujet trop émotionnel. «Mais le Conseil-exécutif n'a pas l'intention de rester les bras croisés. Il examinera d'autres moyens d'intégrer et d'encourager des communautés religieuses fournissant des prestations importantes pour la société», a assuré Christoph Neuhaus. Le rapport cite en exemple le soutien accordé à la création de la Maison des Religions à Berne ou encore la pro-

motion d'une formation d'imams et d'enseignants en religion islamique tenant compte de la culture helvétique, envisagée à l'Université de Fribourg.

Le Grand Conseil débatera de ces propositions en septembre. En cas de signal positif, le Conseil-exécutif lancera la révision totale de la législation sur les Eglises nationales. Les Eglises sont également invitées à se prononcer ces prochaines semaines. **CÉLINE LO RICCO CHÂTELAIN**

«Une bonne base de discussion»

► «Non au transfert dans le seul but d'économie»

Les directions bernoises des trois Eglises nationales ont réagi aux propositions du Gouvernement. Elles se disent ouvertes à poursuivre le dialogue et estiment que le rapport d'experts constitue une bonne base de discussion. Elles ne débordent toutefois pas d'enthousiasme pour certaines propositions. A leurs yeux, «le système actuel a démontré toute sa validité et présente de grands avantages». Les principales réticences concernent le changement de système de financement et le transfert de la gestion des postes pastoraux aux Eglises. «Il faudra pouvoir compter sur des modèles de financement solides si l'on veut éviter que ce transfert ne soit rien d'autre qu'une mesure unilatérale dans le seul intérêt d'économie du canton», préviennent-elles. Elles insistent sur le caractère «multitudiniste» de leur mission (contribution à l'éducation et à la paix religieuses), qui s'étend bien au-delà du cercle de leurs membres. Et de relever que le rapport démontre que la valeur des prestations des Eglises en faveur de la société est bien supérieure à ce que l'Etat leur verse.

► Le PS salue, l'UDC exprime ses craintes

Le Parti socialiste bernois salue les propositions du Gouvernement et estime qu'il s'agit d'une chance pour les deux parties pour revoir et clarifier les missions de chacun. De son côté, l'UDC bernoise exhorte à faire preuve de retenue et estime que l'Eglise ne peut pas être reléguée au rang de simple institution sociale. L'UDC juge particulièrement important que le Gouvernement s'abstienne de reconnaître d'autres communautés religieuses, notamment l'islam, une démarche qui serait de nature à «saper la culture chrétienne occidentale», indique le parti. **CLR**